

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°23-072

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 10 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	07/11/2023
En exercice : 23	Date d'affichage :	07/11/2023
Présents : 18		
Votants : 22		

Présents : MM. GENON Hervé - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RICO-PEREZ José - RIZZON Bruno

Mmes Josyane BAZIN - Claire COMBET - GAZET Véronique - JABOUILLE Martine - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie

Excusés :

MM.- Nicolas BIBOLLET - Jean-Luc DELWAL  
Mmes BOIVINEAU Myriam - GENON Marie - LEGRAND Alexandra

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Maîtrise d'œuvre pour les travaux de modernisation de l'éclairage public de la commune de Val d'Arc

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune soit accompagnée par un bureau d'études afin d'optimiser son éclairage public sur l'ensemble du territoire communal.

Il expose que cette prestation prévoit un accompagnement sur 3 ans et est un gage d'économies importantes sur les dépenses énergétiques de la commune.

Il précise que plusieurs bureaux d'études ont été consulté à ce sujet et que le bureau d'études « Ombres et Lumières » s'avère le moins-disant, pour la somme de 16 440 euros (seize mille quatre cent quarante euros).

Il donne lecture aux membres du conseil municipal de l'ensemble de la prestation proposée.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- APPROUVE le recours à un bureau d'études afin d'être accompagné dans l'optimisation de son éclairage public
- DIT que le bureau d'études « Ombres et Lumières » est retenu pour la somme de 16 440 euros (seize mille quatre cent quarante euros),
- DIT que les sommes correspondantes sont prévues au budget,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le secrétaire de séance

Josyane BAZIN



Le Maire,

Hervé GENON

